

L'ÉCLAIR

de Saint-Arnoult



Saint-Arnoult
en Yvelines

N°168

Mai
2022

VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL

Votre mairie
vous propose

illiwap

L'APPLI QUI VOUS CHANGE
LA VIE !

**Suivez l'actualité
de la commune**

P. 4-5

L'APPLI ILLIWAP

P. 12-13

Budget voté.

P. 6

Pôle scolaire.

P. 12-13

Nouveaux
professionnels.

Sommaire

- **Pratique** > Numéros utiles - P. 2
- **L'interview du Maire** - P. 3
- **Dossier** > Illiwap, l'appli qui nous lie - P. 4-5
- **Actualités** > Étude pôle scolaire - P. 6
- **Environnement** > Chiens et chats - P. 7 à 9
- **Actualités** > On en parle - P. 10-11
- **Économie** > Acteurs locaux - P. 12-13
- **Conseil municipal** > Délibérations - P. 14-15
- **Scolaire** > L'école à la mer - P. 16
- **Culture** > Médiathèque - P. 17
- **Ma ville** > Histoire - P. 18
- **Ma ville** > Travaux - P. 19
- **Transparence** > Questions/Réponses - P. 20
- **Tribunes d'expression** - P. 21
- **Agenda** > Sortir - P. 22-23

 Vous venez d'emménager sur la commune et souhaitez que votre famille soit conviée à la prochaine cérémonie d'accueil des nouveaux Arnolphiens, alors faites-vous connaître auprès du service Animation de la mairie à l'adresse ac@say78.fr

L'ÉCLAIR
VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL
Saint-Arnoult

Dépôt légal : Mai 2022
Directrice de la publication :
Joëlle Jégat
Rédacteur, photos : Gilles Mainvis
Rédacteur graphiste : Alain Dubois d'Enghien
Tél. : 01 30 88 28 81 / Courriel : com@say78.fr
www.saintarnoultenyvelines.fr


Créatif
Communication
Création · Impression · Diffusion

PRATIQUE > NUMÉROS UTILES

CPAM	36 46
Canicule info service	08 00 06 66 66
Gendarmerie	01 61 08 32 30
Police secours	17
Pompiers	18
SAMU / SMUR	15
SAMU Social	115
Hôpital Dourdan	01 60 81 58 58
Hôpital Rambouillet	01 34 83 78 78
Enfance maltraitée	119
Enfants disparus	116 000
FIL santé jeunes	22 24
Personnes âgées maltraitées	39 77
SOS médecin	36 24
Urgence pour sourds et malentendants	114
Violences conjugales	39 19
SNCF	36 35
SICTOM n° Vert	08 00 49 50 61
Saint Art Funéraire 24h/24 et 7j/7	01 30 41 28 72
Pharmacie de garde : - en journée : monpharmacien-idf.fr / de nuit : 17	

Mairie

Place du Jeu de Paume - CS 50610
78514 Saint-Arnoult-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 88 25 25 / Courriel : accueil@say78.fr
Site : saintarnoultenyvelines.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 à 18h
Mardi et jeudi : 8h30 à 12h30 et 15h30 à 17h30
Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Samedi : 8h30 à 12h

Police Municipale

01 30 59 30 17

CCAS

Place du Jeu de Paume - 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
Tél. : 01 30 88 25 20 / Courriel : ccas@say78.fr
Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi : 8h30 à 12h30

Passage de la balayeuse

16 mai (secteur vert) / 17 mai (secteur bleu)
18 et 19 mai (secteur orange)

Merci de libérer la chaussée pour permettre le passage de la balayeuse en enlevant vos véhicules.



Retrouvez les zones concernées par secteur : balayage.say78.fr



Madame le Maire et ses adjoints reçoivent en mairie sur rendez-vous y compris le samedi matin.

Retrouvez le site internet de votre ville sur votre smartphone.



Madame le Maire répond aux questions de l'Éclair.

Quelles sont les nouvelles du côté de la maison médicale ?

Pour rappel, à la suite du dépôt du permis de construire en janvier 2022, nous avons découvert qu'une partie du terrain vendu par la commune au Département en 2019 était pour partie inconstructible avec la présence de réseaux en sous-sol. Nous négocions avec le Département pour modifier de quelques mètres l'emprise foncière de la maison médicale. L'ensemble des acteurs fait preuve de bonne volonté pour permettre cette construction. À l'issue des démarches administratives (géomètre, notaire et permis de construire) nous pouvons envisager le début des travaux pour cet hiver.

À quand les premiers travaux de réhabilitation de l'avenue Henri-Grivot ?

Le projet de revitalisation sur cette artère de la commune, véritable trait d'union entre le centre-ville et la rue des Remparts, se réalise en concertation également avec l'Architecte des Bâtiments de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Avant de voir sortir de nouveaux logements et des emplacements commerciaux, la première étape visible sera la

déconstruction de cette friche, suivie de fouilles archéologiques. Les premiers engins devraient entrer en action cette année.

Depuis le début de votre mandat, ces dernières semaines sont les premières sans restriction sanitaire. Quels sentiments éprouvez-vous ?

Je prends un réel plaisir à aller à la rencontre des Arnolphiens. La première occasion aura été le Salon d'art du Colombier. Outre les visiteurs et les artistes rencontrés, j'ai aussi eu l'occasion de côtoyer et de féliciter les nombreux bénévoles qui permettent cette magnifique exposition. J'ai plaisir à voir renaître la vie associative. La commune a d'ailleurs alloué une subvention spéciale à deux associations pour de nouveaux projets. La chasse aux œufs dans le parc du Moulin de Villeneuve m'a permis de rencontrer les familles. Je suis impatiente de retrouver l'ensemble de nos concitoyens à l'occasion de la fête de la ville le 15 mai.

Joëlle Jégat,
Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines

VU SUR **actu.fr**

Sébastien Delcourt a ouvert les portes de son atelier de réparation de trottinettes électriques.

Sébastien Delcourt a ouvert les portes de sa boutique à Saint-Arnoult-en-Yvelines, il propose de la vente et de la réparation de trottinettes et vélos électriques.

Depuis samedi 2 avril, Sébastien Delcourt a ouvert les portes de sa boutique à Saint-Arnoult-en-Yvelines. Mais cette ouverture ne coïncide pas avec le lancement de son activité. Le sud-Yvelinois propose depuis début 2020 des balades accompagnées en gyropode mais aussi de la location de vélos électriques, notamment pour des balades dans le parc du

château de Rambouillet ou de celui de Dampierre (...).

En effet, en complément des promenades, il proposait de la réparation mobile de trottinettes et vélos électriques. Avec son camion, il se rendait chez ses clients dans les Yvelines, l'Essonne ou encore l'Eure-et-Loir. « *Le mobile a ses limites : le manque de visibilité, la perte de temps sur la route et aussi une méfiance de certains clients au téléphone avant le rendez-vous* », détaille-t-il (...).

« Tous ces paramètres m'ont amené à réfléchir à une boutique pour proposer de la réparation de mobilité électrique, de la vente de vélos, vélos et trottinettes électriques », enchaîne-t-il.

Retrouvez l'intégralité de cet article sur actu.fr

Par **Stéphanie Petit**. Publié le 5 avril 2022.



Illiwap, les informations et alertes en direct de la mairie.



Au plus près de l'info.

Les outils de communication se multiplient et se complètent. En plus du journal municipal, du site internet et d'une page Facebook, la commune vous invite à tester l'application mobile Illiwap.

Suivez l'actualité en temps réel avec l'application illiwap

Rappel des jours de ramassages, dates des encombrants, intempéries, consignes de tri, etc... recevez toutes les infos du SMCTOM du Giennois directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

Les applications mobiles se multiplient, notamment pour rapprocher l'administration de l'administré. Et les sollicitations des fournisseurs sont nombreuses pour inciter la commune à opter pour l'une d'elles. Mais comment faire le choix dans une offre aussi vaste ? La réponse nous a été apportée par notre agglomération Rambouillet Territoires : Illiwap.

Afin d'homogénéiser un seul outil à l'ensemble des 36 communes de son territoire, RT78 a opté pour illiwap, dont elle finance la version de base. Depuis quelques semaines, cette solution est en test à la mairie, et cela n'a pas échappé à quelques

Arnolphiens, puisqu'ils sont déjà plus de 120 à l'avoir adopté. Et vous, qu'en pensez-vous ?

Son but :

- Vous informer en temps réel.

Ses avantages :

- Vous choisissez vos sources d'informations : Saint-Arnoult-en-Yvelines, ou d'autres communes de l'agglomération, voire toute autre commune ayant opté pour cette application, comme votre ville de vacances, ou celle de votre lieu de travail.
- Vous disposez de l'agenda des événements
- La géolocalisation vous permet d'être informé d'une alerte émise par la commune dans laquelle vous vous situez même sans y être abonné.

- Vous pouvez signaler à la commune les dysfonctionnements ou anomalies sur l'espace public, photo à l'appui.

Les communes du territoire adeptes d'Illiwap :

l'agglomération Rambouillet Territoires, Orsonville, Longvilliers, Mittainville, Ponthévrard, Vieille-Église-en-Yvelines, La Bosisière-École, Clairefontaine-en-Yvelines, La Celle-les-Bordes, Prunay-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Poigny-la-Forêt, Sainte-Mesme, Raizeux, Hermeray, Orcemont, les Bréviaires, Gazeran, Saint-Léger-en-Yvelines, Cernay-la-Ville, Sonchamp, Bullion, Bonnelles et Auffargis.



Guide du citoyen

Suivre l'actualité de ma commune

À DESTINATION DES CITOYENS



Mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines

“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ? ”

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP

Sur Google Play [Android] | Sur AppStore [iOS] | Sur App Gallery [Huawei]

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application **OU** Scannez le QR Code via le lecteur intégré



03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton **SUIVRE** pour vous abonner à l'actualité de la commune



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.



LES AVANTAGES !

GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement.

SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.



Guide du signalement citoyen

À DESTINATION DES CITOYENS



Mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines

“ Je souhaite signaler un incident depuis mon smartphone. ”

01 POUR SIGNALER

1 Cliquez sur le mégaphone dans l'onglet en bas de votre écran

2 Puis cliquez sur le bouton pour commencer votre signalement



02 ENSUITE...

- 1 Renseigner la **catégorie** et la sous-catégorie du signalement
- 2 Indiquer la **localisation** du signalement
- 3 Prendre une **photo**
- 4 Joindre un **commentaire** au signalement
- 5 Renseigner les **coordonnées** de contact (étape facultative)
- 6 **Accepter** le traitement des données personnelles
- 7 **Envoyer** le signalement



VOTRE SIGNALLEMENT EST ENVOYÉ !

Suivez l'évolution de traitement de votre signalement par la commune. Nous réceptionnons votre signalement et le traitons dans les meilleurs délais! **Merci pour votre participation.**



LES AVANTAGES !

GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement.

SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.

Étude pôle scolaire.



S'adapter.

L'annonce d'une étude d'un pôle scolaire a soulevé bien des interrogations chez une partie des Arnolphiens. Réponses.



Pourquoi cette étude se nomme pôle scolaire ?

C'est simplement parce que nous étudions tout ce qui touche de près ou de loin à l'éducation des enfants, comme les bâtiments des écoles, les parkings, les accès, les cantines, la circulation, la sécurité, l'évolution de la population, les nouveaux besoins des enseignants, les équipements sportifs et les cours d'écoles...

Cette étude porte sur 3 grands principes :

La sécurité, l'environnement et la flexibilité des bâtiments publics.

La sécurité

La première approche a été la volonté de déplacer le centre technique de la ville situé entre le collège G. Brassens, l'école élémentaire Guhermont et une zone pavillonnaire.

Cet emplacement historique ne sera pas conservé pour des raisons évidentes de sécurité et de nuisances pour les riverains et le déplacement est envisagé vers la zone d'activité des Corroyés.

L'étude ou l'audit portera sur la sécurité des enfants dans l'école, dans la cour, à la cantine et dans les déplacements effectués

par les enfants pour se rendre, accompagnés ou non, dans les établissements scolaires.

L'Environnement

La technologie permet aujourd'hui de moins consommer d'énergie et la mairie se doit d'investir pour transformer nos équipements pour diminuer les factures de fonctionnement. Nous devons remplacer les énergies fossiles par d'autres énergies, mieux isoler nos bâtiments, pour diminuer notre impact carbone et conserver le confort que nous devons aux enfants, aux personnels intervenants et aux enseignants.

La flexibilité des bâtiments publics

Il n'est pas prévu que notre population augmente brutalement même si les demandes de l'État sont importantes. En considérant la durée des travaux et l'espace disponible pour les nouvelles constructions, il est difficile de croire que sur les 10 prochaines années nous dépassions 50 logements supplémentaires par an en moyenne, même si de nombreux projets vont débiter cette année ou l'an prochain.

Cependant nous devons nous projeter sur 25 ans et nous poser toutes les questions nécessaires pour envisager les évolutions futures.

Il ne sera pas concevable d'imaginer des bâtiments publics sans flexibilité, sans une utilisation optimisée. Certaines installations ne sont actuellement utilisées que 25 % du temps. Même si l'on ne peut pas partager toutes les installations pour des raisons évidentes d'équipements et de saisonnalité, il faut se poser la question à chaque projet, c'est économique et citoyen. Tout ce que nous devons réaliser devrait aller dans ce sens.

L'implication de tous, des usagers à l'État

Dans toutes ces hypothèses les différents acteurs seront concertés dès qu'il y aura des solutions proposées : l'État, la Région, le Département, Rambouillet Territoires, l'Éducation Nationale, les enseignants, les élèves, les parents d'élèves, les habitants, les élus, les services communaux (restauration, scolaire, entretien...).

La réalité frappe déjà à notre porte !
À la rentrée de septembre 2022, une nouvelle classe va ouvrir à l'école Camescasse. Pour autant, la capacité d'accueil des enfants à la cantine n'est pas extensible.

Nos animaux, toujours sous contrôle.



Nos compagnons à 4 pattes.

Je suis propriétaire d'un chien ou d'un chat, je suis attentif aux lois, aux autres, à l'environnement et à mon animal de compagnie.

Lors des promenades de nos chiens en ville, en forêt ou dans les espaces verts, on croise d'autres chiens, d'autres promeneurs à pied, en vélo, à cheval... des enfants, mais aussi des animaux sauvages, chez eux !

Mon chien est tatoué ou pucé et vacciné

En France plus de 7 millions de chiens, dont plus de 8% en région parisienne, vivent avec des propriétaires aux attentes très variées, pour la compagnie qu'ils procurent, la garde ou leur aspect esthétique.

Promenade ou divagation ?

Les lois différencient la promenade de la divagation (infraction spécifique prévue

par un arrêté du 16-03-1955) par la présence responsable d'un maître.

Où que ce soit, le chien doit toujours rester sous le contrôle direct de son maître et à proximité de lui. La laisse reste un élément presque virtuel pour un chien bien éduqué qui ne tire jamais. Elle reste une recommandation voire une nécessité dans les autres cas ainsi qu'en période de reproduction des animaux sauvages.

La forte fréquentation dans les forêts domaniales, les parcs et les espaces communaux implique le respect de la période de reproduction des animaux sauvages, oiseaux, mammifères et amphibiens en particulier : entre le 15 avril et le 30 juin les

chiens sont tenus en laisse.

Quant aux lieux et périodes de chasse en forêts domaniales, ils sont signalés par des panneaux spécifiques dans les mairies.

Renseignez-vous avant de partir et soyez prudents.

Mon chien, un compagnon d'exception : entre éducation et instinct

La promenade est un moment de rencontres et de socialisation dans l'éducation du chien. Un jeune chien a tout à apprendre. Il doit établir des contacts humains et canins indispensables. Il faudrait le laisser libre mais sous contrôle, ce qui n'est pas toujours possible et qui implique de bien connaître son compagnon à quatre pattes... C'est au propriétaire, responsable des actes de



son chien, d'équilibrer son comportement avec tact pendant la longue et indispensable période d'apprentissage. Il y a autant de chiens qu'il y a de maîtres mais pas autant de maîtres que de bons éducateurs...

L'éducation concerne chiens et maîtres !

Dans tous les espaces sensibles et en particulier au sein des villes se pose la gestion des déjections canines, un véritable souci de santé publique car un seul gramme contient des millions de bactéries.

- Prolifération des microbes ; non-respect de la salubrité publique et non-respect des employés municipaux ;
- Dégradation du cadre de vie ;
- Souillures dans les espaces publics ;
- Risques de chute ;
- Coût important du nettoyage par les agents de propreté

Avec les beaux jours nous allons arpenter les rues de notre ville, nez en l'air... pas vraiment ! Car il faudra slalomer entre 2 déjections. De même, une plate-

bande, un endroit vert que nos agents des services techniques vont entretenir, nettoyer ou tondre et c'est un véritable « crottoir » qu'ils devront affronter de leurs mains ou par le biais de la débroussailleuse ou de la tondeuse. Bonjour les éclaboussures...

Pour le confort de tous, la ville met à disposition des distributeurs de sacs, régulièrement remplis par le personnel communal. Un geste de ramassage simple qui permettrait à chacun de marcher en toute quiétude, regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds. Mieux encore, dans certaines villes il vous faudra payer une amende si vous partez avec votre chien sans posséder en poche deux petits sacs...

Quelques rappels :

- En ville les chiens sont tenus en laisse pour la sécurité de tous y compris des autres chiens
- Les chiens de catégorie 1 et 2 doivent porter la muselière
- Les propriétaires des chiens doivent ramasser les déjections
- Dans les espaces naturels de

la ville les chiens sont tenus en laisse. Le dérangement de la faune sauvage est préjudiciable : hibernation, reproduction, territorialité, nourrissage requièrent la quiétude !

- Les zoonoses* touchent hommes et animaux domestiques, tout comme les pollutions ou les intoxications par les plantes ou les autres animaux (leptospirose : bactérie transmise par les rongeurs, atteinte grave des muqueuses par les chenilles processionnaires, piroplasmose maladie parasitaire due aux tiques... Et bien d'autres)
- Ne pas laisser son chien se baigner dans des eaux fréquentées par des rongeurs (Ragondin), pouvant avoir dispersé la bactérie de la leptospirose par leurs urines.

* Les zoonoses sont des maladies dont le pathogène, bactérie, virus ou parasite, peut être transmis de l'animal à l'Homme et inversement.

Mon chat est tatoué ou pucé, vacciné mais aussi stérilisé

Un chat, des chats, quelques saisons de reproduction et beaucoup de chats errants...

Ils se promènent sans laisse... Ce sont les chats ! Animal préféré des Français, avec plus de 13 millions de représentants dans les foyers, son instinct de chasse en fait un prédateur de la petite faune sauvage.

Leur instinct de chasseur reste intact. S'ils ont été appréciés pour leur recherche active de rongeurs dans nos campagnes, aujourd'hui en ville, ils déciment les populations de petits lézards, micromammifères comme les musaraignes et oiseaux. Ils échappent à la réglementation. Ce sont bien des animaux domestiques au même titre que les chiens mais, de caractère autonome. Ils savent rechercher activement leur nourriture et apprécient en même temps le confort de nos foyers.

Le saviez-vous ?

La ville de Narbonne a instauré sa propre « loi déjection canine » : une double pénalisation. Vous recevez une première contravention si vous promenez votre chien sans avoir au minimum deux sacs à crotte sur vous. Suivi d'une deuxième si vous ne ramassez pas la déjection de votre chien.

Si les oiseaux ont des prédateurs sauvages, lorsque leurs populations sont en déclin ces prédateurs vont chasser d'autres proies de substitution, voire ils se reproduiront moins bien ou élèveront moins de jeunes. Alors que les chats chasseront jusqu'au dernier oiseau. Tuant ainsi un très grand nombre, plus encore lorsqu'ils sont nombreux sur une zone pavillonnaire par exemple. La bibliographie permet d'estimer à 75 millions le nombre d'oiseaux tués chaque année en France.

L'esprit d'indépendance du chat, tout au moins pour la balade, leur fait courir des dangers : voisins mécontents, bagarres entre félins récurrentes, accidents de toute nature et collisions routières, enfermement dans des garages ou habitations secondaires,

empoisonnements... Les alertes sur les réseaux sociaux et les affichages récurrents de perte de son animal favori en sont la preuve...

Quelques conseils :

- Ne posséder que le nombre de chats que l'on peut nourrir correctement, afin d'éviter qu'ils essaient de se nourrir au détriment de la petite faune locale.
- Maintenir son chat à la maison si possible. Un chat stérilisé sort moins, se bat moins et bien sûr ne se reproduit pas.
- Eviter de nourrir les chats errants, solliciter les associations si besoin.
- Placer les mangeoires à oiseaux dans les endroits dégagés et les nichoirs hors de portée. Prévoir des dispositifs anti chats.

Identification de son animal de compagnie.

Chien, chat, mais aussi furet : tous ces animaux de compagnie doivent être identifiés, c'est-à-dire enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques en France. Ce fichier est géré par la société I-cad, placée sous délégation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'identification d'un animal de compagnie est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel entre l'animal et son propriétaire. Elle suivra l'animal tout au long de sa vie. Il est donc primordial de veiller à actualiser les informations sur le fichier national.

En quoi consiste l'identification ?

L'identification peut être réalisée selon deux méthodes par des professionnels habilités :

- par un tatouage de lettres et de chiffres sur la peau de la face interne du pavillon de l'oreille ou à l'intérieur de la cuisse ;
- par une puce électronique de la taille d'un grain de riz, injectée sous la peau. Le code, composé de 15 chiffres, pourra être lu grâce à un lecteur spécial et permettra l'identification de l'animal.



Attention : en cas de changement de numéro de téléphone ou de nouvelle adresse (même provisoire au moment des vacances) ou de décès d'un animal, il est impératif de mettre à jour ces informations via le fichier national I-cad des chiens, des chats et des furets. Ce fichier permet également de signaler un animal perdu : n'oubliez pas de le déclarer « retrouvé » si vous avez retrouvé votre animal de compagnie.



Retrouvez toutes les informations sur cette obligation légale.

LES SOLUTIONS
pour limiter la prédation du chat
et protéger la petite faune sauvage

ASSURER UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ, EN LIBRE SERVICE
Limiter les déplacements à la recherche de proies.

LE FAIRE STÉRILISER RAPIDÉMENT
Limiter les ragobondages, les marquages territoriaux, les meutes, la polygamie et les allanions.

OFFRIR DES JEUX
Éliminer son instinct de chasseur pour le plaisir de jouer chaque jour, surtout avec vous.

AMÉNAGER DES ZONES « REFUGES »
Des hautes herbes, haies, buissons... pour offrir le meilleur camouflage de jardin.

ALERTER LA FAUNE SAUVAGE
Avec un collier émetteur à ultrasons ou une ultrasonnette.

ÉLOIGNER LE CHAT

- Avec des plantes répulsives, comme Coleus canina.
- Avec un treillage à ressorts régulièrement peints, l'écrit ou huiles essentielles d'aromatiques.
- Avec un appareil à ultrasons Colowatch.
- Avec un sonnerie à ultrasons Colowatch.
- Avec un appareil à ultrasons Colowatch.
- Avec un appareil à ultrasons Colowatch.
- Avec un appareil à ultrasons Colowatch.

EMPÊCHER LES CHATS DE PASSER

- Avec une grille Stop Chat, des branches épineuses... pour éliminer les accès.
- Avec une grille Stop Chat, des branches épineuses... pour éliminer les accès.
- Avec une grille Stop Chat, des branches épineuses... pour éliminer les accès.

Ligue pour la Protection des Oiseaux

N'est pas bruyant qui veut !



Le bricolage et l'entretien du jardin sont autant d'occasions de générer du bruit. Ces activités rythment notre vie. Mais pour autant, ils doivent veiller à ne pas empoisonner celle de nos voisins. Pour permettre une cohabitation paisible, un arrêté municipal de juin 1994 régleme les créneaux horaires durant lesquels tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et autres outils bruyants peuvent entrer en action. Il s'agit :

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Mais aussi...

- En application de l'article R. 623-2 du Code pénal, le tapage nocturne est défini comme des bruits nocturnes qui troublent la tranquillité des tiers. Ces bruits peuvent être provoqués :
 - par une personne (talons, cris, chants...);
 - par une chose (chaîne hi-fi, télévision, instrument de musique, pétard, feu d'artifice...);
 - par un animal (abolements).

Si ces bruits sont commis entre 22 heures et 7 heures, ils constituent alors un tapage nocturne. Pour que l'infraction de tapage nocturne soit caractérisée, il n'est pas nécessaire que les bruits soient répétitifs, intensifs ou qu'ils perdurent dans le temps.

Comment mettre fin à un tapage nocturne ?

Il est conseillé, pour les victimes de tapage nocturne, de tenter de résoudre le conflit à l'amiable. Faute de quoi, faites constater les faits par les forces de l'ordre (Tél. : 17)

La mairie contribue à la formation des jeunes.



Être au service du public, c'est aussi pour la commune prendre part à la formation des jeunes. Ainsi, nos écoles maternelles accueillent chaque année des apprenties en formation aux métiers de la petite enfance, mais régulièrement, les services techniques permettent aussi à des jeunes de compléter leur cursus par une mise en pratique de leur enseignement. C'est ainsi que Bobo Traoré et Najibullah Oriakhail mettent en pratique leurs connaissances du métier de paysagiste pour une durée de deux mois sur les espaces verts de la commune. Ils ont été rejoints par Sabrina Chardon, élève du collège Le Racinay de Rambouillet pour deux semaines en stage d'application. La jeune fille avait au préalable testé les métiers de la restauration scolaire, la vente et l'aide à domicile. Elle poursuivra son cursus l'an prochain en lycée professionnel, alors que ses deux aînés feront le nécessaire pour obtenir leur CAP en juin prochain. Nous souhaitons à tous trois une belle réussite professionnelle.

Ménagez la rivière... svp !



Dernièrement à l'occasion d'une visite sur les rives de la Rémarde menée par Annick Lucien-Brun, adjointe à l'environnement et les gardes-rivière de l'agglomération, il a été constaté une pollution du cours d'eau à la peinture provenant d'une propriété privée. N'oublions pas, les eaux de ruissellement pénètrent le sol et alimentent la nappe phréatique dont l'eau arrive à nos robinets.

Rappel : la déchèterie est équipée aussi pour collecter les déchets liés à nos travaux de peinture.

En deux minutes.fr

Dans son édition de juillet/août 2018 l'Éclair vous présentait Adam Dupoux, arnolprien de 11 ans. Le collégien rédigeait alors des articles pour son propre plaisir. Faute de contacts, le premier confinement débuté en mars 2020 l'a amené à réaliser un mini-journal qu'il diffusait dans sa sphère privée. Aujourd'hui lycéen, le jeune homme a ouvert



son audience à la toile, avec la diffusion d'une web-TV intitulée endeuxminutes.fr

Au sommaire on y trouve des reportages en immersion, de l'actualité, des histoires, des courts métrages, mais aussi des débats pour lesquels il implique volontiers sa famille. Autant de situations qui lui permettent d'exploiter sa passion pour l'audiovisuel, mais aussi son goût pour le théâtre.

endeuxminutes.fr

« Dormez, je le veux ! » en avant-première au Cratère.



Après un succès à Paris, au Festival d'Avignon et en tournée, la compagnie Saynète et sans Bavure s'associe à JOLIE PROD pour adapter sa pièce culte au cinéma : « Dormez, je le veux ! »

Inspirée de l'œuvre de Feydeau et basée sur un scénario original d'Alexandre Guédé, Florine Celestin et Alexan Bidou, l'aventure « Dormez, je le veux ! » prend un nouveau souffle en 2022.

Vous avez aimé la pièce ? Alors venez redécouvrir cette comédie pour la première fois sur grand écran ! De nouveaux personnages, de nouvelles intrigues amoureuses torrides et d'autres surprises sont au rendez-vous dans cette nouvelle version de « Dormez, je le veux ! ».

Un film de Florine Celestin et Alexan Bidou rythmée d'une bande originale créée sur mesure par Gus Reever.

« Dormez, je le veux ! », samedi 14 mai à 18h
Entrée libre - Durée : 2h - Tarif : au chapeau
Lieu : Le Cratère

Valérie Estebanez, naturopathe animalier.



Attachée au bien-être des animaux et après avoir suivi durant un an une formation à l'École de naturopathie appliquée et de médecine non conventionnelle, Valérie Estebanez propose aujourd'hui ses services de

naturopathe animalier à tout propriétaire de chat, chien et cheval. « J'ai la conviction que nous pouvons à notre échelle participer à un monde animal meilleur et créer un lien humain-animal solide. Je suis persuadée que nous pouvons prendre soin de nos animaux grâce à des solutions naturelles adaptées à leurs besoins afin de les aider à mieux vivre et à être heureux. Je prends en compte l'animal dans son ensemble. Avec son propriétaire, je découvre son environnement, la présence ou pas d'autres animaux, son alimentation, son passé éventuellement traumatique afin d'établir des préconisations naturelles, à base de plantes (compléments alimentaires ou application locale) ou de fleurs (élixirs floraux) pour rééquilibrer les émotions de l'animal. Des conseils alimentaires peuvent aussi être proposés. Mais dans tous les cas, que ce soit pour des problèmes physiques (articulaires, démangeaisons...), comportementaux, ou parasitaires (puces et tiques), le naturopathe agit toujours en complément des soins prescrits par le vétérinaire », explique volontiers Valérie Estebanez, dont les interventions se déroulent au domicile de l'animal ou en visio.

**Valérie Estebanez - bynaturopattes.fr - 06 71 11 53 84
v.estebanez@bynaturopattes.fr**

La brocante de retour le 24 septembre.



Le 17 mars, les membres de l'Association des Commerçants et Artisans de Saint-Arnoult (ACASA) ont élu un nouveau bureau à leur tête et nommé Manuel Augé (U Express) aux fonctions de président et de trésorier général. Il succède ainsi à Michel Marina (La Cave des Remparts), lui-même le nouveau secrétaire général. L'activité phare de l'ACASA sera cette année encore la brocante annuelle programmée au 24 septembre. Une délégation du nouveau bureau a été reçue en mairie le jeudi 31 mars par Stéphane Desclouds, adjoint au développement économique et Claude Cottin, conseiller délégué au commerce. Il a été question de l'organisation de la prochaine brocante mais également du développement économique sur la commune. Cette entrevue se renouvellera dorénavant chaque mois.

Les membres du bureau

Président et trésorier général : Manuel Augé

Vice-Président : Pascal Julien

Secrétaire général : Michel Marina

Trésorier-adjoint : Mehmet Gurleyen

Représentant des artisans : Grégory Di Palma

Responsables brocante : Pascal Julien, Hervé Fouquin, Grégory Di Palma

Responsables animations : Laurent Meyer, Philippe Torres, Sébastien Picard, Grégory Di Palma

Responsable informatique : Daniel Piernot

Nota : Le formulaire d'inscription pour la brocante est disponible chez nos commerçants et envoyé par mail aux exposants des années précédentes.

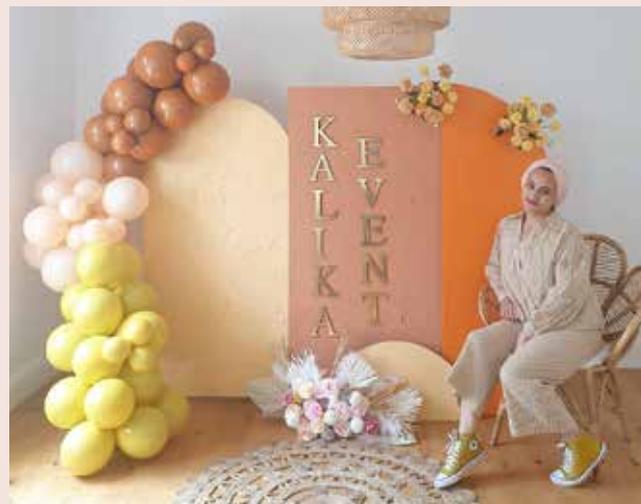
Création et rénovation de votre intérieur.



Installé sur notre commune avec sa famille depuis septembre 2021, le néo-arnolprien Tira Ghenadie a déplacé également son activité professionnelle, à savoir la création et la rénovation liée à l'habitat. Cela concerne les travaux de maçonnerie, de peinture, la pose de parquet, carrelage et d'enduit, les travaux d'électricité, de plomberie... avec une spécialisation pour les travaux ayant trait à la salle de bain et à la cuisine.

Tira Ghenadie - 20 rue des Papagauts - 07 55 25 92 33
tiraghenad@yahoo.fr

Chaneze Djoubri sublime vos événements.



Baby shower, naissance, baptême, anniversaire, mariage, enterrement de vie de jeune fille ou de jeune homme mais aussi toute autre occasion professionnelle (promotion, conférence, réunion...) sont autant d'évènements que Chaneze Djoubri vous propose de sublimer et de rendre inoubliables avec une décoration fidèle à vos attentes. « Je réponds à la demande et je propose aussi des choses sur mesure. Je fabrique la déco. Chaque décor que j'imagine, je peux le faire vivre », annonce la toujours souriante scénographe dont l'activité répond au nom de Kalika Event.

Kalika Event Contact : 07 69 53 02 89
kalikaevent@gmail.com également sur Instagram

Beauté d'Angy habille vos ongles.

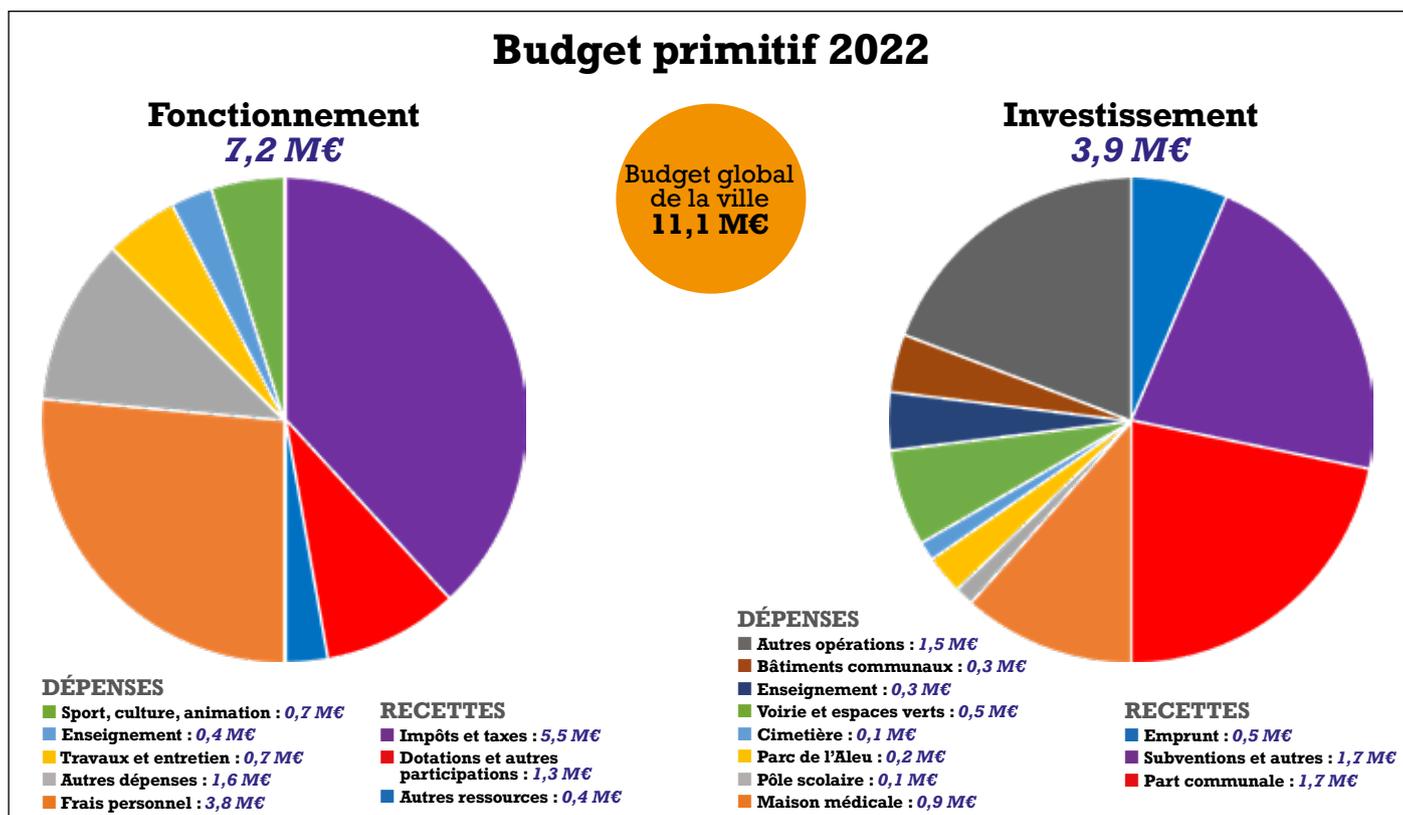


Après Benk Barber, l'ouverture de Beauté d'Angy dédiée à l'esthétique des ongles donne de nouveau de la couleur à un local situé dans le bas de la rue Charles-de-Gaulle. Après avoir exercé en salon de coiffure puis dernièrement à la RATP, Angélique Dumont retrouve le chemin de la beauté avec une carte de prestations comportant : pose complète avec rallongement, gel sur ongle naturel, vernis semis-permanent mains et pieds et la décoration déclinée au choix baby boomer, french, strass, foil ou autre nail art à la demande. La jeune femme se donne quelques mois pour compléter son offre à l'embellissement des cils et sourcils. Une carte de fidélité sera disponible.

Beauté d'Angy - 12 rue Charles-de-Gaulle
07 68 94 02 08 6 - Facebook - Instagram

Jeudi 14 avril 2022 - 20 h - Salle des fêtes Le Colombier

Le budget 2022 de la commune est voté.



Dans les informations livrées avant chaque séance du conseil municipal, Madame le Maire, a informé cette fois l'assistance de la démission de Jean-Claude Husson de son poste de conseiller municipal. Il a été remplacé par Joseph Deroff. Ce conseil était principalement constitué du vote des comptes de l'exercice 2021 et de celui du budget 2022.

1 Le conseil a adopté le compte de gestion de la commune dressé par les comptables de la trésorerie de Rambouillet.

2 Les résultats de l'exercice 2021 montrent un excédent de 926 480,21 € en fonctionnement et 627 012,57 € en investissement. Le résultat global de l'exécution 2021 s'élève à 1 553 492,78 €.

Les Restes à Réaliser (RAR) en investissement s'élèvent à 710 707,51 €, correspondant notamment à l'ensemble du montant de la maîtrise d'œuvre de la Maison Médicale. Dans le même temps, le montant est partiellement neutralisé par 45 675 € de subvention régionale restant à recevoir en lien avec le projet de vidéoprotection.

Le résultat cumulé de l'année 2021 est de 888 460,27 €

3 Le conseil a adopté le compte de gestion du cinéma Le Cratère dressé par les comptables de la trésorerie de Rambouillet.

4 Le compte administratif du cinéma Le Cratère laisse apparaître un excédent de 82 630,35 €. Il a été approuvé par le conseil.

5 L'excédent en fonctionnement 2021 de la commune d'un montant de 926 480,21 € sera affecté en 2022 à hauteur de 418 673,66 € en résultat de fonctionnement reporté puis 507 806,55 € en excédents de fonctionnement capitalisés.

6 La commune n'a pas la possibilité de voter un taux pour la taxe d'habitation, à laquelle ne sont d'ailleurs plus soumis 80% des foyers au niveau national.

Les élus n'ont d'autre levier que d'agir sur la taxe foncière sur les propriétés bâties pour dégager des marges financières nécessaires aux futurs investissements. A l'instar des années 2015 et 2016, qui ont connu une hausse de la taxe foncière de 2 points, il en sera de même en 2022 ainsi qu'en 2023.

Pour 2022, la taxe foncière passera donc de 26,09% à 28,09%.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties reste à 73,89%.

7 En complément des locaux mis gracieusement à la disposition des associations pour dispenser leur activité, la commune alloue chaque année, aux associations qui en font la demande, une subvention en complément des dépenses de fonctionnement. Pour 2022, la commune va octroyer 156 920 € à 40 associations.

8 Afin de ne pas faire supporter au budget d'une seule année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice, les élus ont adopté la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la maison médicale pour 3 années budgétaires.

Montant total : 3 015 000 €

Pour l'année 2022 : 80 000 €

Pour l'année 2023 : 1 880 000 €

Pour l'année 2024 : 1 055 000 €

9 Idem pour les abords de la maison médicale.

Montant total : 850 000 €

Pour l'année 2022 : 250 000 €

Pour l'année 2023 : 500 000 €

Pour l'année 2024 : 100 000 €

10 Idem pour le projet du pôle scolaire.

Montant total : 10 250 000 €

Pour l'année 2022 : 440 000 €

Pour l'année 2023 : 530 000 €

Pour l'année 2024 : 1 770 000 €

Pour l'année 2025 : 3 190 000 €

Pour l'année 2026 : 3 320 000 €

Pour l'année 2027 : 1 000 000 €

11 Idem pour le parc de l'Aleu.

Montant total : 532 000 €

Pour l'année 2022 : 156 000 €

Pour l'année 2023 : 70 000 €

Pour l'année 2024 : 154 000 €

Pour l'année 2025 : 152 000 €

12 Budget 2022

Pour cette année, le budget s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

7 230 846,52 €

Section d'investissement : 3 861 017,76 €

13 L'excédent de 96 504,43 € en investissement sur l'exercice 2021 du Cratère a été reporté en section d'investisse-

ment pour l'exercice 2022 et le déficit de 13 974,08 € en fonctionnement.

14 Le budget primitif du cinéma Le Cratère a été adopté pour l'année 2022. Il se décompose comme suit :

Section de fonctionnement : 322 486,24 €

Section d'investissement : 113 728,89 €

15 Le conseil a voté en faveur de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Celle-ci donnera lieu à la mise à disposition en mairie d'un registre destiné à recueillir les observations et propositions du public ainsi qu'à l'organisation de deux réunions publiques. Cette révision vise à :

- Doter la commune d'un document traduisant un projet de territoire construit, conforme aux exigences et aux échéances posées par les évolutions réglementaires nationales et locales relatives à l'aménagement du territoire ;
- Redéfinir, au regard des prévisions économiques, commerciales et démographiques, les besoins de la commune en matière d'habitat, de développement économique et d'aménagement de l'espace et d'environnement ;
- Développer un centre-ville fonctionnel facile d'accès pour tous ;
- Produire et encadrer une offre de logements diversifiée complétant le parc résidentiel ;
- Identifier, protéger et valoriser les éléments de patrimoine naturel, historique ou paysager de la commune ;
- Maîtriser la densification, préserver et valoriser le cadre de vie de la commune ;
- Valoriser et qualifier les espaces urbains en particulier les entrées de ville et mettre en valeur et préserver les identités de la Commune (architecturales, urbaines, et paysagères) ;
- Organiser l'évolution des équipements publics, de service public et d'intérêt collectif, conformément aux perspectives d'accueil de populations nouvelles ;
- Renforcer le parti d'aménagement durable en lien avec la transition écologique et encourager à la performance énergétique.

16 Les élus ont établi les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°4 du PLU. Cette modification intègre notamment :

- La modification de la règle propre à l'aménagement de places de stationnement en sous-sol dans les zones urbaines mixtes et à dominante résidentielle (zones UA, UB, UC, UD).
- L'introduction d'une règle de stationnement à destination des constructions destinées à l'hébergement des personnes âgées (zones UA, UB).
- L'intégration des places de stationnement commandées dans les zones mixtes et à dominante résidentielle (zones UA, UB, UC, UD).
- L'introduction d'une dérogation en zone UA relatif à l'aspect extérieur des constructions pour les constructions destinées au logement social.
- L'harmonisation des hauteurs de clôtures situées en bordure des voies et des emprises publiques dans les zones UB, UC, UD.
- La modification des règles d'implantation des constructions vis-à-vis des voies et emprises publiques et des limites séparatives (articles 6 et 7) en zone d'activités économiques (zone UX) pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Aucune date de début de l'opération n'est arrêtée.

17 En fonction des besoins, des départs et des arrivées, un nouveau tableau des effectifs a été voté.

18 Une nouvelle période d'expérimentation du télétravail a été adoptée.

17 En fonction des besoins, des départs et des arrivées, un nouveau tableau des effectifs a été voté.

18 Une nouvelle période d'expérimentation du télétravail a été adoptée.

17 En fonction des besoins, des départs et des arrivées, un nouveau tableau des effectifs a été voté.

18 Une nouvelle période d'expérimentation du télétravail a été adoptée.

17 En fonction des besoins, des départs et des arrivées, un nouveau tableau des effectifs a été voté.

18 Une nouvelle période d'expérimentation du télétravail a été adoptée.



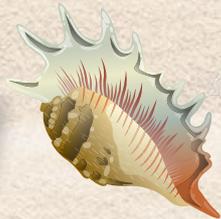
Ancien adjoint au maire sous la mandature de Michel Debromelle (1983 - 2002), Claude Vagnaduzzo nous a quittés le 16 février à l'âge de 82 ans. Depuis une vingtaine d'années, il avait rejoint la ville de Saint-Palais-sur-Mer.

Les pieds dans l'eau à Talmont-Saint-Hilaire.



Les élèves des 5 classes de niveaux CE1 - CE2 et CM1 - CM2 de l'école Guhermont ont passé une semaine en classe de mer à Talmont- Saint-Hilaire en Vendée. Durant le séjour, l'enseignement s'est adapté au site notamment par la découverte des espèces présentes sur l'estran : bernacles,

gobies, bernards l'hermite, crevettes, bigorneaux, crabes mais aussi lièvres de mer, oursins et étoiles de mer. Au programme des découvertes figuraient également les marais salants, l'ostréiculture, le port Bourgenay, les dunes du Veillon sans omettre une initiation à l'optimist pour les plus grands.



BB lecteurs **devenus grands.**



La BD pour débiter.

La bande dessinée occupe le haut des ventes dans les librairies, mais aussi des prêts à la médiathèque, notamment chez les plus jeunes. Pour les ados et les adultes, ils répondent aussi à l'appellation « romans graphiques ». Mais peu importe leur appellation, l'essentiel étant qu'ils permettent aux plus jeunes de découvrir la lecture, pour ensuite avoir la curiosité d'enchaîner vers des romans, plus ou moins graphiques.

Ex-BB lecteurs, Noé, 9 ans et son frère Timothée, 7 ans, sont aujourd'hui de fidèles lecteurs de la médiathèque « Les yeux d'Elsa », une satisfaction pour leur maman Caroline : « *La génération actuelle est tellement connectée avec des écrans que c'est un véritable défi pour nous adultes de continuer à les captiver et les stimuler par la lecture* ».

Chaque mercredi, le trio vient donc à la médiathèque emprunter les ouvrages pour la semaine.

Après une période de découverte de la lecture par le biais de cd à écouter de la collection « J'aime lire », Timothée et son frère Noé se partagent les ouvrages de BD, les Légendaires, les Klaw, les Sisters, Mortelle Adèle et découvrent les mangas.

Les garçons prennent plaisir

à se poser à la médiathèque, lieu paisible et tranquille pour y découvrir de nouveaux livres. Ils apprécient également y croiser leurs camarades d'école et échanger sur les lectures du moment.

Et la maman Caroline poursuit sa sensibilisation à la lecture : « *Afin que les enfants puissent avoir accès à plus de livres, j'ai donc pris également un abonnement. Régulièrement, je prends des livres de 1^{re} lecture pour Timothée qui est au CP, des DVD, essentiellement des nouveautés parmi les dessins animés, des documentaires animaliers, sur l'éducation des enfants et des livres à orientation psychologique* ».

Et pour étendre encore l'univers de lecture des enfants, les petits férus n'hésitent pas à réserver les ouvrages disponibles dans les bibliothèques du réseau. Ils ont tout compris !

Au programme

Mercredi 11 mai

10h30 et 11h30 : Atelier Créa'lecture avec Sylvie pour les 3-6 ans.

Samedi 14 mai

10h30 et 11h30 : Atelier Créa'lecture avec Sylvie pour les 3-6 ans.

Mardi 17 mai

9h15 et 10h30 : BB lecteurs pour les 0-3 ans.
18h30 : Atelier Autour des Mots avec Anne-Marie.

Samedi 21 mai

10h30 : BB lecteurs pour les 0-3 ans.

Mardi 31 mai

19h : Remise du premier prix du roman de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Maison Elsa Triolet-Aragon.

Toutes les animations sont gratuites et sur inscription.

Restez connectés à la médiathèque via Facebook !



Médiathèque « Les yeux d'Elsa » - Place du Jeu de Paume - 01 30 59 38 13 - mediatheque@say78.fr / mediatheque.say78.fr
Ouverture : Mardi 15h-18h30 / Mercredi 10h-12h30 et 14h-18h30 / Vendredi 15h-18h30 / Samedi 10h-12h et 14h-17h

Discrète aujourd'hui, elle a pourtant dominé la commune hier.



Invisible et pourtant...

Bien souvent les traces du passé nous échappent car elles sont de l'ordre du détail voire nécessitent bien souvent des fouilles. D'autres ne peuvent passer inaperçues et se montrent pourtant discrètes, à l'image de cette cheminée de tannerie située rue Basse.



L'activité de tannerie a occupé une part importante du passé artisanal de la commune au siècle dernier. Pourtant aujourd'hui, le travail des peaux ne semble pas avoir laissé de traces sur l'architecture de la commune. Les bâtiments ont en partie retrouvé une fonction de logement et le bras de la Rémarde détournée pour alimenter cette industrie située rue Basse a été recouvert.

Pourtant, au 30 de cette même rue Basse, pour peu que l'on fasse preuve de curiosité il est vrai, on aperçoit par le porche

une vénérable cheminée de près de 10 mètres de haut. Elle était bien plus grande lorsqu'elle était en service. Elle dominait la commune au même titre que le clocher de l'église Saint-Nicolas. Elle aurait été tronquée au cours de sa retraite pour des raisons de sécurité. Elle constitue néanmoins un témoignage en parfait état de conservation d'une tannerie ayant appartenu à la famille Poupinel. « Nous sommes fiers de l'avoir dans notre jardin. Nous ne connaissons pas encore son histoire, mais allons nous renseigner », confirment Florent et Lucie, propriétaires des lieux depuis un an.

Source : Ouvrages de la Société Historique et Archéologique de Saint-Arnoult-en-Yvelines.



« Nous sommes fiers de l'avoir
dans notre jardin. »

Comme à l'accoutumé, le confort et la sécurité, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ont été la nature des travaux menés en avril par les agents des services techniques et les entreprises sous-traitantes. Pour le bien de tous, il est primordial de respecter les installations mais aussi de signaler les dégradations et incidents que vous pourriez rencontrer lors de vos déplacements sur la commune.

Dorénavant, toutes les classes des écoles sont équipées de capteurs de CO2.



Au nombre de 8, des silhouettes ont été installées à proximité des écoles afin d'inciter davantage les usagers de la route à se montrer vigilant vis-à-vis des piétons.



En matériau recyclé, deux tables de pique-nique ont été installées au parc de l'Aleu. Elles présentent également la particularité d'être adaptées aux personnes en fauteuil.



Deux nouveaux bancs invitent au repos avenue Henri Grivot, à l'ombre des arbres du parc Arsonneau.

L'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée prochaine à l'école Camescasse va se traduire par la nécessité de travaux, notamment par la réfection du plafond et d'un rafraîchissement des peintures d'une salle de classe aujourd'hui vacante.



Après le débroussaillage mené ces dernières semaines sur la coulée verte, les agents du service des espaces verts de la commune, ont entamé celui des trottoirs. Une tâche qui incombe pourtant aux riverains. Vous avez dit « disparition des services publics » ?



La mairie répond à vos interrogations.

La municipalité répond à vos questions. Celles-ci peuvent être posées via le site internet de la commune sur sa page d'accueil à la rubrique « Avis et Réclamations », ou directement au maire, à l'issue de chaque conseil municipal.



Question > 10 mars 2022

Aire d'accueil des gens du voyage. Ce lieu est prévu pour accueillir des gens dans un lieu propre avec eau et électricité pour leur besoin. Ce n'est plus une aire d'accueil, mais plutôt une casse auto. Y a-t-il quelque chose en cours pour un nettoyage de la part de la mairie ?

Réponse : La gestion des aires d'accueil des gens du voyage est une compétence de l'agglomération et non de la commune. Votre remarque a été transmise à l'agglomération de Rambouillet Territoires.



Question > 31 mars 2022

Je vois que de futurs logements sont prévus dans Saint-Arnoult. Que comptez-vous faire pour le stationnement ? C'est déjà très compliqué de se garer proche du centre-ville.

Réponse : Chaque projet immobilier est assorti de la création de places de stationnement destinées à ses résidents.

Question > 7 avril 2022

Ayant été stupéfaite, comme de nombreux Arnolphiens, par la nouvelle de la fermeture prévue de l'école Camescasse, je souhaite savoir si une consultation des habitants, tous concernés à mon sens par un tel projet, était prévue. Cordialement.

Réponse : Les élus se montrent extrêmement attentifs à la qualité de l'accueil des enfants dans les écoles de la ville. En plus d'assurer au quotidien sécurité et bien-être, ils préparent l'avenir en se projetant pour les 30 ou 50 prochaines années. Les écoles sont très anciennes, plus de 50 ans pour Guhermont et bien plus encore pour Camescasse. Il semble donc pas anormal de lancer les études nécessaires afin de pouvoir comprendre quel pourrait être l'avenir des équipements scolaires. Il est aujourd'hui question d'étude et non de projet. À ce stade, aucune piste n'est arrêtée ni aucune décision prise.



Question > 5 avril 2022

Je souhaite savoir pourquoi de gros semi-remorques sont installés sur les trottoirs de Saint-Arnoult? Il me semblait plus astucieux d'accueillir les forains dans un espace vert ou un parking comme cela était durant des années.

Réponse : Cette année, la fête foraine coïncide avec la tenue des élections du Président de la République. Après rapprochement avec la Préfecture, les services de la collectivité doivent tenir compte du code électoral, et notamment de son article 98. Ainsi, en concertation avec les forains, nous avons décidé de changer l'implantation de la fête foraine pour cette année uniquement, du parking Jean Moulin au champ de foire. Les services de la police municipale ont vérifié la bonne implantation, en toute sécurité, des manèges, caravanes et camions de transport.



Posez vos questions directement à l'aide de votre smartphone.

Majorité municipale

C'est encore la majorité qui vous tend la main.
(Saison 2 Épisode 5).

Encore une fois l'effort vient de la majorité et cela malgré l'agressivité de l'opposition lors du dernier conseil municipal, nous augmenterons le nombre des commissions si elles s'avèrent nécessaires.

Un des groupes de l'opposition nous a demandé des chiffres concernant l'absence de certaines personnes, excusées ou non, dans ces commissions et même de nommer les absents. Nous ne le ferons pas, ce n'est pas notre rôle, mais voilà juste une remarque : Lors des deux dernières commissions nous n'avons pas vu les membres de l'opposition. Pourtant elles étaient programmées à 18h00, pas au milieu de l'après-midi, le soir à une heure raisonnable pour que les agents puissent rentrer avant 20h00 et que les élus s'organisent.

Nous ne permettrons donc pas que certains d'entre vous se servent des commissions pour ralentir les projets de la commune. Parmi les adjoints de la majorité, au moins 4 sont encore en activité et arrivent à composer avec leur métier, c'est pour ça qu'ils se sont engagés.

Pour le CTM, nous aimerions être unanimes...

Après avoir critiqué le projet sur le fond et sur la façon de l'avoir mené, nous avoir interrogés sur nos motivations, nous pensons que nous avons déjà longuement débattu en conseil municipal.

Même si le respect des procédures est primordial il ne devrait pas remettre en cause le fond d'un projet municipal.

On pourrait discuter, si vous êtes d'accord, du fait d'éloigner les produits nécessaires au service techniques qui peuvent s'avérer dangereux (peinture, hydrocarbure...) et les engins de plusieurs tonnes du collège, de l'école Guhermont et des habitations qui l'entourent.

On pourrait discuter du quotidien des agents techniques qui travaillent dans ce lieu vétuste et inadapté.

On pourrait discuter de la pertinence du déplacement du centre technique municipal dans une zone d'activité plutôt que dans une zone constructible et pavillonnaire. Par ailleurs nous allons obtenir d'importantes subventions en déplaçant le centre technique pour améliorer nos écoles et leur environnement... Trouvez-vous que c'est bien ?

Nous vous tendons la main encore une fois mais nous vous demandons une seule chose, d'avoir un peu d'objectivité pour le bien de notre commune.

Déplacer le CTM est une bonne idée vous ne pouvez pas dire le contraire !!!

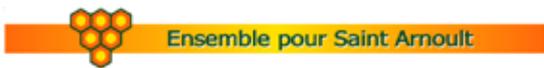
Pour le bien de la ville et de ses habitants.

Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé serait purement fortuite.



Opposition municipale

Ensemble pour Saint Arnoult



En raison des propos diffamatoires à l'encontre de plusieurs personnes directement ou indirectement citées dans la tribune du groupe Ensemble pour Saint-Arnoult et en sa qualité de directrice de la publication, Mme le Maire n'a pas souhaité la publier.

Saint-Arnoult et Vous



La Folie des Grandeurs n°2

Au dernier conseil, la majorité a voté la hausse des impôts. Pour améliorer les services rendus aux Arnolphiens ?

NON, mais pour satisfaire leurs ambitions personnelles et réaliser des projets démesurés à plusieurs millions d'euros.

Et parce que les éventuelles subventions n'atteindront pas les sommes prévues pour les réaliser.

En cette période compliquée, où les fins du mois peuvent être difficiles, cette équipe n'entend pas, pire, **refuse de vous écouter**. Leur gestion de la commune est comparable à une partie de Monopoly. Mais, à la différence que la banque, c'est NOUS TOUS. Ils viennent sans concertation, sans autorisation se servir dans nos poches.

Au vu de leurs actions, cette **municipalité oligarchique** est bien loin de ses promesses de campagne, où elle promettait concertation et participation citoyenne.

Décider seule, **sans tenir compte de vos AVIS**, mais en privilégiant des intérêts personnels, voilà leur réelle motivation. Jusqu'où leur folie des grandeurs s'arrêtera ?

Les rendez-vous de Saint Arnoult Randonnée



D'avril à juillet, sorties tous les mardis après midi et tous les dimanches à la journée. Consultez le planning des sorties sur le site Internet : www.randonnee78.fr/saint-arnoult/planning-des-sorties

Nouveautés Vendredi

Date	Heure	Lieu	Distance
13/05/2022	9h00	Le Perray en Yvelines, Parking de la gare	25 km
13/05/2022	9h00	Courson-Montloup / Château de Courson parking du chateau - Rando douce	9 km
20/05/2022	13h30	Clairefontaine, parking de l'église - Rando douce	8 km
20/05/2022	9h00	Chevreuse - Parking des petits ponts	24 km
15/05/2022	10h00 à 14h15	Fête de Saint Arnoult, On propose marche Nordique, marche endurance, rando douce et classique	Suivant activités

CONTACTS :

Gilles au 06 87 01 55 12

www.randonnee78.fr/saint-arnoult

Jusqu'au 29 mai

Parcours poétique et graphique dans les rues de la ville : Tour du monde poétique.

Mardi 3 mai

14h à 17h30 : Crit. Job Tour. Venez échanger avec les équipes de Crit Job et décrochez un job ! Place Jean Moulin.

Vendredi 6 mai

17h à 19h : Permanence de l'Association Solidaire Complémentaire Santé. Salle Printemps à l'Espace Culturel Victor Hugo.

Samedi 7 mai

9h à 11h : Permanence UFC-Que Choisir. Accompagnement dans la résolution des litiges de consommation. Salle Rêverie à l'Espace Culturel Victor Hugo.

20h47 : Soirée jeux section adultes avec Les Ludotiens. Ouverte à tous. Accueil de loisirs 10 rue de Guhermont.

Infos sur lesludotiens.com

Dimanche 8 mai

11h : Cérémonie de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 au monument aux Morts, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité en mairie.

Lundi 9 mai

9h à 16h : Atelier de patine sur bois organisé par le Club des Remparts. Réservation auprès de Michèle Stéfaniak au 06 86 72 66 49. Salle Paul Verlaine.

Mercredis 11 & 18 mai

14h30 à 16h30 : Ateliers Nature dans le jardin de la Ressourcerie, 10 rue Laguesse Charron.

Samedi 14 mai

Dès 9h : Permanence gratuite de Maître Dubois en mairie. Inscription au 01 30 88 25 25

14h : Après-midi jeux section enfants avec Les Ludotiens. Ouverte à tous. Accueil de loisirs 10 rue de Guhermont.

Infos sur lesludotiens.com

Dimanche 15 mai

11h à 18h : Fête de la ville.

Vendredi 20 mai

17h à 19h : Permanence de l'Association Solidaire Complémentaire Santé. Salle Printemps à l'Espace Culturel Victor Hugo.

20h47 : Soirée jeux section adultes avec Les Ludotiens. Ouverte à tous. Accueil de loisirs 10 rue de Guhermont.

Infos sur lesludotiens.com

Dimanche 22 mai

7h à 19h : Marathon individuel de pêche des Amis de l'Hameçon, au plan d'eau de l'Aleu.

8h à 12h : 1^{re} manche

14h à 18h : 2^e manche

Renseignements au 06 89 13 91 79

Du 26 au 29 mai

Réception de nos homologues de Freudenberg-am-Main.

Samedi 28 mai

14h à 17h : Portes ouvertes à la section gym de l'USSA à destination des enfants de 6 à 11 ans. Complexe sportif.

Lundi 30 mai

9h à 16h : Atelier de patine sur bois organisé par le Club des Remparts. Réservation auprès de Michèle Stéfaniak au 06 86 72 66 49.

Salle Paul Verlaine.

Du 30 mai au 5 juin

Séjour en Corse avec les Amis de Saint-Arnoult. Renseignements au 06 28 60 89 32

Jeudi 2 juin

Manifestation de l'A10 Gratuite au péage de Dourdan.

Vendredi 3 juin

20h : Concert de fin d'année des élèves du conservatoire Gabriel Fauré.

Le Cratère. Entrée libre sur réservation.

Infos : www.rt78.fr/agenda

SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
& LA MAISON ELSA TRIOLET - ARAGON
PROPOSENT

TOUR DU MONDE POÉTIQUE

POÉSIE DANS LA VILLE

Du 28 avril au 29 mai 2022
PARCOURS POÉTIQUE ET GRAPHIQUE
DANS LES RUES DE LA VILLE
www.maison-triolet-aragon.com

MAISON TRIOLET ARAGON
Saint-Arnould en Yvelines

VILLE AU RÉGIE

PARCOURS CONÇU ET RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES PAR LA MAISON ELSA TRIOLET-ARAGON

AMÉRIQUES
Jardin de l'église

EUROPE
Rue Charles de Gaulle

TOUR DU MONDE
Médiathèque
« Les yeux d'Elsa »

ASIE
Parc Arsonneau

AFRIQUE
Place de la Mairie

OCÉANIE
Office de tourisme

État Civil

Nos nouveau-nés

CANTARELLI Anna, le 24/03/2022

AMMOUR Hanna, le 12/04/2022

Ils nous ont quittés

ROÛAULT de COLIGNY, le 19/03/2022

RAMEY Philippe, le 26/03/2022

ZAMOLO Claude, le 09/04/2022

Réception de nos homologues allemands

Le comité de Jumelage accueille les Allemands de Freudenberg du 26 au 29 mai 2022.

L'association est à la recherche de familles pour accueillir une famille allemande, avec ou sans enfants, pendant ce week-end de l'Ascension. Prendre contact avec Gérard Gallou pour plus d'informations au 06 38 22 52 26. Au programme sont prévues une journée complète le vendredi 27 mai à Fontainebleau et une soirée de gala au Colombier le samedi 28 mai.

Vente de fleurs - Parking U Express
Sam. 21/05 08:30 - 19:30 & Dim. 22/05 09h - 12h30

KERMESSE PAROISSIALE

Le 22 mai 2022

12h Apéritif sur le parvis de l'église à l'issue de la messe de 11h

13h Repas sorti du sac
Vous pourrez le compléter sur place avec des spécialités maison

14h Place à la ligne, buvette, gourmandises maison, chamboule-tout

17h Tombola
Séjour en Normandie, maître catéchète, repas gastronomique

Rendez-vous au Jardin du Presbytère
81 Rue Charles de Gaulle - 78130 St Arnould en Yvelines
Reservations: kermesse@paroissesaintarnould.fr

VOYAGE DES AÎNÉS

ORGANISÉ PAR LE CASAS DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

À PARTIR DE 70 ANS

Mercredi 11 mai 2022

À LA DÉCOUVERTE DU CHÂTEAU DE BRETEUIL

9 h 30 DÉPART - VILLE DE SAINT-ARNOULT
10 h 00 ARRIVÉE AU CHÂTEAU DE BRETEUIL
12 h 30 DÉPART - ARRIVÉE À LA MAISON TRIOLET-ARAGON
14 h 30 DÉPART - ARRIVÉE À LA MAISON TRIOLET-ARAGON
16 h 30 DÉPART - ARRIVÉE À LA MAISON TRIOLET-ARAGON

INSCRIPTIONS AU CASAS
TEL. : 01 30 59 34 14
À PARTIR DU 10 AVRIL

ATTENTION : NOMBRE DE PARTICIPANTS LIMITÉ À 100 PERSONNES.

Inscription à la halte-garderie



Les inscriptions ont débuté à la halte-garderie Trotte-Menu. Les enfants y sont accueillis dès l'âge d'un an

à raison de 2 jours maximum par semaine. La structure est ouverte de 8h30 à 17h du lundi au vendredi, sauf mercredi et vacances scolaires. L'accueil se fait en demi-journée ou journée complète.

Contact : Halte-garderie, place du Jeu de Paume - 01 30 59 34 14

2022 - 2023

RENTRÉE

REINSCRIPTIONS
Du 9 au 20 mai 2022

INSCRIPTIONS
À partir du 15 juin 2022

REPRISE DES COURS
Le 12 septembre 2022

MUSIQUE
DANCE
ART DRAMATIQUE

RAMBOUILLET TERRITOIRES

FÊTE DE LA VILLE

15 mai 2022
11h-18h

Saint-Arnoult-en-Yvelines
Champ de Foire & Place Jean-Moulin



Toutes
les informations
sur le site
de la commune.



Saint-Arnoult
en Yvelines

